

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00195

Numéro SIREN : 452 294 200

Nom ou dénomination : A.A.T.C.S

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2020 sous le numéro de dépôt 2822

Greffes du tribunal de commerce de Salon de Provence



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/2822

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : A.A.T.C.S

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 452 294 200

N° gestion : 2004 B 00195



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE L'**

EURL A.A.C.T.S

Société à Responsabilité Limitée au capital de 106.000 €
452 294 200 R.C.S SALON-DE-PROVENCE

Siège Social : 1 Chemin du Moulin à Blé
13 450 GRANS

en **SAS Société par Actions Simplifiée.**

IFAC AUDIT - 121 Rue Jean Dausset - BP 21230 - 84911 Avignon Cedex 9
SARL au capital de 60 000 € - SIREN 388 258 667 -
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Nîmes
Tel : 04 90 14 01 03 - Fax : 04 90 14 61 90 - Mail : re.r@ifac-audit.com

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 17 janvier 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels en date du 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître, par rapport à l'exercice 2018 :

- un chiffre d'affaires en baisse de 14,4 % à 102.566 € ;
- des marchandises consommées en baisse de 21,6% pour 44.813 € ;
- des salaires et charges de 54.095 €, représentant 47% des charges d'exploitation ;
- des autres achats et charges externes de 13.483 € (soit 11,7% des charges d'exploitation) ;
- un résultat courant avant impôt en perte de 12.549 €, contre une perte de 1.626 € en 2018 ;
- un total bilan de 123.293€ ;
- des capitaux propres de 107.668€, principal composant du total bilan (87,3%) ;
- les dettes sont principalement des dettes fournisseurs de 10.401 €, (soit 8,4% du total bilan) ;
- les éléments composant l'actif sont essentiellement :
 - le fonds commercial de 102.000 € (82,7 % du total bilan) ;
 - des créances clients liquides de 11.074€ (9 % du total bilan).

IFAC AUDIT - 121 Rue Jean Dausset - BP 21230 - 84911 Avignon Cedex 9
SARL au capital de 60 000 € - SIREN 388 258 667 -
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Nîmes
Tel : 04 90 14 01 03 - Fax : 04 90 14 61 90 - Mail : re.r@ifac-audit.com

RR

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- à analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Avignon, le 22 avril 2020

IFAC AUDIT

Représenté par M. RE REMY
Commissaire aux comptes et à la transformation



IFAC AUDIT - 121 Rue Jean Dausset - BP 21230 - 84911 Avignon Cedex 9
SARL au capital de 60 000 € - SIREN 388 258 667 -
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Nîmes
Tel : 04 90 14 01 03 - Fax : 04 90 14 61 90 - Mail : re.r@ifac-audit.com